

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le jeudi 6 mai 2021 à 11 h 42, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. le maire Régis Labeaume, président
M. Rémy Normand, vice-président
Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente
Mme Alicia Despins
M. Jérémie Ernould
Mme Michelle Morin-Doyle
Mme Suzanne Verreault
M. Steeve Verret
Mme Émilie Villeneuve
M. Patrick Voyer

Sont également
présents: M. Luc Monty, directeur général
M. Gilles Dufour, directeur général adjoint
Mme Isabelle Dubois, directrice générale adjointe
Mme Chantale Giguère, directrice générale adjointe
M. Pierre St-Michel, directeur général adjoint
M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Monsieur le maire Régis Labeaume préside la séance.

La séance se tient par visioconférence. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CE-2021-0905 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de fourniture de luminaires standards DEL (PEP200670) (Appel d'offres public 74928) - AP2021-338 (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Lumen, Division de Sonepar Canada inc.*, du contrat de fourniture de luminaires standards DEL (PEP200670), pour une période de 36 mois à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions 74928 et aux prix unitaires de sa soumission du 26 mars 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes.

CE-2021-0906 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour des travaux de peinture architecturale (Appel d'offres public 75105) - AP2021-343 (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Avalex (9110-9983 Québec inc.)*, des contrats pour des travaux de peinture architecturale, du 8 juin 2021 au 7 juin 2023, conformément à la demande publique de soumissions 75105 et aux prix unitaires de sa soumission du 10 mars 2021 pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : pour une somme estimée à 441 446,40 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
 - Lot 2 : pour une somme estimée à 441 846,40 \$ (plus TPS et TVQ applicables).
-

CE-2021-0907 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec, relative au versement d'une subvention, dans le cadre de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Soutien aux entreprises en entrepreneuriat technologique, en innovation et en exportation dans les secteurs prioritaires et stratégiques pour l'année 2021 - DE2021-370 (CT-DE2021-750) — (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 750 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Soutien aux entreprises en entrepreneuriat technologique, en innovation et en exportation dans les secteurs prioritaires et stratégiques pour l'année 2021*;
 - 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention maximale de 750 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises de la Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation dudit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe au sommaire décisionnel.
-

CE-2021-0908 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure du chemin des Quatre-Bourgeois, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 664 926 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - **DE2021-436** (CT-2536428) — (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour l'acquisition à des fins municipales d'une partie du lot 1 664 926 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 1044,5 mètres carrés, propriété de l'entreprise *Investissement Quatre Bourgeois inc.*, pour une somme de 369 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2021-0909 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la *Politique d'investissement - Vision entrepreneuriale Québec 2026*, révisée - **DE2021-475** (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la *Politique d'investissement – Vision entrepreneuriale Québec 2026*, révisée.

CE-2021-0910 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la *Politique d'investissement - Fonds régions et ruralité*, révisée - **DE2021-476** (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la *Politique d'investissement – Fonds régions et ruralité*, révisée.

CE-2021-0911 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération relativement au calcul de la subvention*, R.A.V.Q. 1399 - **DE2021-525** (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le programme de compensation aux*

entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération relativement au calcul de la subvention, R.A.V.Q. 1399.

CE-2021-0912 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour l'acquisition de terrains sur le boulevard Hochelaga comme financement de dépenses sur un règlement d'emprunt d'agglomération - **FN2021-021** (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'une somme de 21 400 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour l'acquisition de terrains sur le boulevard Hochelaga comme financement de dépenses sur le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition d'immeubles et toute autre forme d'acquisition immobilière requises pour les travaux d'élargissement du boulevard Hochelaga dans le cadre de la réalisation et de l'exploitation du Réseau structurant de transport en commun de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1297.*

CE-2021-0913 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement No 398 décrétant un emprunt n'excédant pas 12 000 000 \$ concernant la mise en place et la mise à niveau d'infrastructures sur le réseau, du Réseau de transport de la Capitale (RTC) - FN2021-024* (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement No 398 décrétant un emprunt n'excédant pas 12 000 000 \$ concernant la mise en place et la mise à niveau d'infrastructures sur le réseau du Réseau de transport de la Capitale (RTC).*

CE-2021-0914 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'études de caractérisation environnementale et de travaux de réhabilitation de sites contaminés relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1392 - PQ2021-003* (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'études de caractérisation environnementale et de travaux de réhabilitation de sites contaminés relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt*

nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1392;

- 2° l'appropriation d'un montant de 60 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1392. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

CE-2021-0915 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec – Section locale 1638 (SCFP), relative à la modification de la clause 17.01 a) et b) de la convention collective en vigueur - RH2021-304 (Ra-2273)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec – Section locale 1638 (SCFP)* jointe au sommaire décisionnel, relative à la modification de la clause 17.01 a) et b) de la convention collective en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023.

CE-2021-0916 **Modification de la résolution CV–2020–0009 – Avenant numéro 1 à l'entente conclue le 11 mars 2020 entre la Ville de Québec et la Corporation Bénévoles d'Expertise, relatif au versement d'une subvention annuelle supplémentaire pour les années 2021 et 2022 - CU2021-037 (CT-2534852) — (Ra-2273)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de modifier la résolution CV–2020–0009 du 20 janvier 2020, afin d'y retirer la phrase suivante : « Le versement des subventions 2021 et 2022 est conditionnel à la conclusion de l'*Entente de développement culturel MCC/Ville 2021–2023* »;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'avenant numéro 1 à l'entente conclue le 11 mars 2020 entre la Ville de Québec et la *Corporation Bénévoles d'Expertise*, relatif au versement d'une subvention annuelle supplémentaire d'un montant de 11 625 \$ pour les années 2021 et 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la Ville à signer ce même avenant.
-

CE-2021-0917 Vente d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 6 371 217, maintenant connu sous le numéro 6 408 046 du cadastre du Québec, situé dans le parc industriel de Beauport, secteur nord, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche – Compensation pour le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* – Arrondissement de Beauport - **DE2021-329** (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif autorise la cession par la Ville d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 2 036 308 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 3135 mètres carrés, à titre de compensation pour le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels*.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la vente d'un immeuble situé dans le parc industriel de Beauport, secteur nord, en bordure de la rue Marius-Fortier, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 371 217, maintenant connu sous le numéro 6 408 046 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 6680,2 mètres carrés, à *Jourdain Équipement inc.*, pour une somme de 485 383,33 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel.

CE-2021-0918 Vente d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 6 371 217, maintenant connu sous le numéro 6 408 047 du cadastre du Québec, situé dans le parc industriel de Beauport, secteur nord, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche – Compensation pour le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* – Arrondissement de Beauport - **DE2021-331** (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif autorise la cession par la Ville d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 2 036 308 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 2895 mètres carrés, à titre de compensation pour le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels*.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la vente d'un immeuble situé dans le parc industriel de Beauport, secteur nord, en bordure de la rue Marius-Fortier, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 371 217, maintenant connu sous le numéro 6 408 047 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 6354,6 mètres carrés, à *9429-5045 Québec inc.*, pour une somme de 461 725,24 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel.

CE-2021-0919 Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs dans une rue de la ville à l'exclusion d'une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération relativement au calcul de la subvention, R.V.Q. 2984 - **DE2021-526** (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs dans une rue de la ville à l'exclusion d'une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération relativement au calcul de la subvention*, R.V.Q. 2984.

CE-2021-0920 Appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement affecté de proximité, pour la reprise et l'acquisition de terrains à des fins industrielles, municipales et autres comme financement de dépenses sur deux règlements d'emprunt de proximité, et transfert d'une somme du poste du financement des investissements en cours vers l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité - **FN2021-009** (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'approprier une somme de 25 000 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de proximité, pour la reprise et l'acquisition de terrains à des fins industrielles, municipales et autres comme financement de dépenses sur le *Règlement sur l'acquisition d'immeubles à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2722;
 - 2° d'approprier une somme de 15 000 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de proximité, pour la reprise et l'acquisition de terrains à des fins industrielles, municipales et autres comme financement de dépenses sur le *Règlement sur l'acquisition d'immeubles à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2880;
 - 3° d'autoriser le transfert d'une somme de 1 814 838 \$ du poste du financement des investissements en cours sur le *Règlement sur l'acquisition d'immeubles à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2722, vers l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité.
-

CE-2021-0921 Entente entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (dossier numéro 2029056) - IN2021-010 (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du *Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau* (dossier numéro 2029056), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2021-0922 Adoption du Règlement sur des travaux de mise en oeuvre d'actions environnementales relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2983 - PA2021-056 (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter le *Règlement sur des travaux de mise en oeuvre d'actions environnementales relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2983;
- 2° d'approprier un montant de 125 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 2983. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

CE-2021-0923 Déplacement d'une conduite d'eau potable pour permettre la construction par *Le Manoir Sully inc.* d'une nouvelle aile d'une résidence pour personnes âgées – District électoral Vanier – Duberger – Arrondissement des Rivières - PA2021-076 (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Le Manoir Sully inc.*, comprenant le déplacement d'une partie d'une conduite d'eau potable, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement ainsi que selon les conditions de l'entente entre la Ville de Québec et *Le Manoir Sully inc.* joints au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser *Le Manoir Sully inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre dudit projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *Le Manoir Sully inc.* à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;

- 4° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Le Manoir Sully inc.*, relative auxdits travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 5° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier de la Ville à signer cette même entente;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2, et ses amendements;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour la modification d'une servitude pour une conduite d'eau potable et la cession d'une nouvelle servitude pour une partie de cette même conduite ayant fait l'objet de ladite cession mentionnée au paragraphe 6°.

CE-2021-0924 Adjudication d'un contrat de services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie spécialités génie civil, structure et électricité – Parc Chauveau – Aménagements riverains et équipements récréatifs (Appel d'offres public 74921) - AP2021-272 (CT-2534058) — (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° adjuge, à *BC2 Groupe Conseil inc.*, le contrat de services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie spécialités génie civil, structure et électricité – Parc Chauveau – Aménagements riverains et équipements récréatifs, pour une somme de 354 990 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 74921 et à sa soumission du 9 mars 2021;
- 2° autorise *BC2 Groupe Conseil inc.*, par son représentant, à faire toutes les demandes d'autorisation et de permis nécessaires et à effectuer, au nom de la Ville, les démarches nécessaires auprès des différents ministères, des compagnies d'utilité publique et des autres autorités compétentes dans le but d'obtenir les approbations requises, dans le cadre du présent contrat incluant, à la fin des travaux, l'émission d'un avis de conformité avec l'autorisation accordée, et ce, avec le consentement au préalable du Service de la gestion des immeubles.

CE-2021-0925 Avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie spécialités mécanique, électricité et structure – Inspection d'un lot de bâtiments municipaux, 2021 (Appel d'offres public 74575) - AP2021-286 (CT-2533452) — (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 42 800 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Topo planification, une division de St-Gelais Montminy et Associés Architectes inc.* en vertu de la résolution CE-2021-0054 du 14 janvier 2021, pour des services professionnels en architecture et en

ingénierie spécialités mécanique, électricité et structure – Inspection d'un lot de bâtiments municipaux, 2021, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-0926 Adjudication d'un contrat pour des travaux de clôtures – Lot 2 et annulation du lot 1 (Appel d'offres public 75141) - AP2021-309 (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° adjuge, à *Clôtures Colbo inc.*, le contrat pour des travaux de clôtures – Lot 2, de la date d'adjudication au 30 avril 2022, pour une somme de 498 401 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75141 et aux prix unitaires de sa soumission du 22 mars 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes;
- 2° annule le lot 1 de l'appel d'offres 75141 relatif au contrat de travaux de clôtures et rejette, à toutes fins que de droit, la soumission reçue pour ce lot.

CE-2021-0927 Adjudication de contrats pour la fourniture de matériaux granulaires 2021–2022 – Lots 1, 2, 3 et 15 (Appel d'offres public 75193) - AP2021-319 (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, aux firmes suivantes, les contrats pour la fourniture de matériaux granulaires 2021–2022, de la date d'adjudication au 31 décembre 2022, conformément à la demande publique de soumissions 75193 et aux prix unitaires de leur soumission respective du 13 avril 2021 pour chacun des lots :

- Lot 1 : *Les Entreprises L.T. ltée*, pour une somme estimée à 87 840 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
 - Lot 2 : *Les Entreprises L.T. ltée*, pour une somme estimée à 109 560 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
 - Lot 3 : *Les Entreprises L.T. ltée*, pour une somme estimée à 117 806,40 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
 - Lot 15 : *Les Entreprises P.E.B. ltée*, pour une somme estimée à 123 432 \$ (plus TPS et TVQ applicables).
-

CE-2021-0928 Avis de modification numéro 3 relatif au contrat de services professionnels en architecture – Centre sportif de Sainte-Foy – Travaux de réaménagement et de pérennité (BAT2018–307) – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge (Appel d'offres public 53416) - **AP2021-321** (CT-2534173) — (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 61 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Consortium Les architectes associés / Lemay* en vertu de la résolution CE–2019–0668 du 10 avril 2019, pour des services professionnels en architecture – Centre sportif de Sainte-Foy – Travaux de réaménagement et de pérennité (BAT2018–307) – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l’avis de modification numéro 3 joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-0929 Avis de modification numéro 7 relatif au contrat de services professionnels – *Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec* – Professionnels en ingénierie pour le *Centre de biométhanisation de la matière organique* (CBAQ–SP006) (VQ–48913) - **AP2021-326** (CT-2533884) — (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 505 863 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *SNC–Lavalin inc.* en vertu de la résolution CE–2016–2013 du 7 décembre 2016, pour des services professionnels – *Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec* – Professionnels en ingénierie pour le *Centre de biométhanisation de la matière organique* (CBMO) (CBAQ–SP006) (VQ–48913), selon des conditions conformes à celles mentionnées à l’avis de modification numéro 7 joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-0930 Adjudication d'un contrat en assurances construction – Nouvelle centrale de police – Option A (Appel d'offres sur invitation 74922) - **AP2021-328** (CT-2535617) — (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Couture Rochette et Associés inc.*, le contrat en assurances construction – Nouvelle centrale de police – Option A, pour une somme de 375 344,51 \$ (incluant la taxe de 9 % applicable sur les primes d'assurance), conformément à la demande de soumissions sur invitation 74922 et à sa soumission du 23 mars 2021.

CE-2021-0931 Avis de modification numéro 11 relatif au contrat pour le centre sportif de Sainte-Foy – Lot 25 – Travaux de réaménagement et de pérennité – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge (Appel d'offres public 62637) - AP2021-333 (CT-2534583) — (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 638 146,58 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Construction Durand inc.* en vertu de la résolution CE-2020-0274 du 12 février 2020, pour le centre sportif de Sainte-Foy – Lot 25 – Travaux de réaménagement et de pérennité – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l’avis de modification numéro 11 joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-0932 Adjudication d'un contrat pour l'entretien quotidien des jeux d'eau à l'hôtel de ville de Québec (Appel d'offres public 75131) - AP2021-337 (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Av-Tech inc.*, le contrat pour l'entretien quotidien des jeux d'eau à l'hôtel de ville de Québec, de la date d'adjudication au 30 septembre 2022, pour une somme de 148 926,80 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75131 et à sa soumission du 8 avril 2021, et ce, sous réserve de l’approbation des sommes requises lors de l’adoption du budget pour l’année 2022 par les autorités compétentes.

CE-2021-0933 Avis de modification numéro 2 relatif à l'édifice René–Bédard – Réaménagement d'espaces administratifs – Arrondissement de Charlesbourg (Appel d'offres public 74281) - AP2021-340 (CT-2534280) — (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 32 439,99 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Contracta inc.* en vertu de la résolution CE-2020-1860 du 28 octobre 2020, pour l'édifice René–Bédard – Réaménagement d'espaces administratifs – Arrondissement de Charlesbourg, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l’avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-0934 Avis de modification numéro 1 relatif à la prolongation du contrat pour l'abattage et le façonnage de frênes à prix unitaires – Automne 2020 – Lot 1 (Appel d'offres public 74239) - AP2021-341 (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 15 845 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la prolongation jusqu'au 15 mai 2021 du contrat adjugé à *Gestion Arbeau Fleuri inc.* en vertu de la résolution CE-2020-1702 du 7 octobre 2020, pour l'abattage et le façonnage de frênes à prix unitaires – Automne 2020 – Lot 1, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-0935 Adjudication de contrats pour la fourniture de lampadaires décoratifs – Lots 2 et 3 (Appel d'offres public 75159) - AP2021-342 (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, aux firmes suivantes, les contrats pour la fourniture de lampadaires décoratifs, de la date d'adjudication au 31 décembre 2021, conformément à la demande publique de soumissions 75159 et au prix unitaire de leur soumission respective pour chacun des lots :

- Lot 2 : *9411-8296 Québec inc.*, selon sa soumission du 8 avril 2021;
- Lot 3 : *Guillevin International cie*, selon sa soumission du 9 avril 2021.

CE-2021-0936 Adjudication d'un contrat de services professionnels – Construction du bassin de rétention du ruisseau Sainte-Barbe (PSP180761) – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles (Appel d'offres public 74809) - AP2021-344 (CT-2536008) — (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° adjuge, à *Stantec Experts-conseils ltée*, le contrat de services professionnels – Construction du bassin de rétention du ruisseau Sainte-Barbe (PSP180761) – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, pour une somme de 525 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 74809 et à sa soumission du 19 avril 2021;
- 2° autorise *Stantec Experts-conseils ltée*, par son responsable de projet, à faire toutes les demandes d'autorisation et de permis nécessaires et à effectuer, au nom de la Ville, les démarches nécessaires auprès des différents ministères, des compagnies d'utilité publique et des autres autorités compétentes, dans le but d'obtenir les approbations requises dans le cadre du présent contrat incluant, à la fin des travaux, l'émission d'un avis de conformité avec l'autorisation accordée, et ce, avec le consentement au préalable du Service de l'ingénierie.

CE-2021-0937 Avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels en ingénierie – Réhabilitation des conduites d'aqueduc 2021 – Lot 1 (PSO200344) (Appel d'offres public 75048) - **AP2021-345** (CT-2535735) — (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 221 400 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Génio experts-conseils inc.* en vertu de la résolution CE-2021-0764 du 14 avril 2021, pour des services professionnels en ingénierie – Réhabilitation des conduites d'aqueduc 2021 – Lot 1 (PSO200344), selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-0938 Cession de contrats de *Latéral Innovations inc.* à *PG Solutions inc.* (Dossier 61101) - **AP2021-346** (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif approuve la cession, à *PG Solutions inc.*, des contrats adjudgés à *Latéral innovations inc.*, indiqués au document joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-0939 Adjudication d'un contrat de services professionnels en ingénierie – Réfection des infrastructures souterraines 2021 – Lot 2 (PSO200470) (Appel d'offres public 75170) - **AP2021-349** (CT-2535635) — (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° adjuge, à *FNX-INNOV inc.*, le contrat de services professionnels en ingénierie – Réfection des infrastructures souterraines 2021 – Lot 2 (PSO200470), pour une somme de 440 800 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75170 et à sa soumission du 12 avril 2021;
 - 2° autorise *FNX-INNOV inc.*, par son responsable de projet, à faire toutes les demandes d'autorisation et de permis nécessaires et à effectuer, au nom de la Ville, les démarches nécessaires auprès des différents ministères, des compagnies d'utilité publique et des autres autorités compétentes, dans le but d'obtenir les approbations requises dans le cadre du présent contrat incluant, à la fin des travaux, l'émission d'un avis de conformité avec l'autorisation accordée, et ce, avec le consentement au préalable du Service de l'ingénierie.
-

CE-2021-0940 Adjudication d'un contrat pour des travaux de réparation et de mise aux normes de glissières de sécurité semi-rigides (GSR) (Appel d'offres public 75301) - **AP2021-350** (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Les Glissières de Sécurité JTD inc.*, le contrat pour des travaux de réparation et de mise aux normes de glissières de sécurité semi-rigides (GSR), de la date d'adjudication au 30 novembre 2021, pour une somme estimée à 120 660 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75301 et à sa soumission du 30 mars 2021.

CE-2021-0941 Avis de modification numéro 3 relatif au contrat pour le Centre de glaces – Lot 12 – Escaliers et garde-corps (BAT 2016-251) – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (Appel d'offres public 53038) - **AP2021-358** (CT-2536042) — (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 112 846 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Tecno Métal inc.* en vertu de la résolution CE-2019-0766 du 24 avril 2019, pour le Centre de glaces – Lot 12 – Escaliers et garde-corps (BAT 2016-251) – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 3 joint au sommaire décisionnel.

CE-2021-0942 Subvention, à titre d'assistance, à la *Table de concertation de l'industrie du cinéma et de la télévision de la Capitale-Nationale*, pour les activités menées pour la réalisation du plan stratégique triennal - **BE2021-011** (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention maximale de 11 000 \$, à titre d'assistance, à *Table de concertation de l'industrie du cinéma et de la télévision de la Capitale-Nationale*, pour les activités menées pour la réalisation du plan stratégique triennal.

CE-2021-0943 Aide financière, à titre d'assistance, afin de soutenir le développement d'activités structurantes intermédiaires dans les arrondissements et bonifier l'offre d'animation urbaine sur le territoire de la ville de Québec - **BE2021-012** (CT-2533849) — (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif verse une aide financière, à titre d'assistance, pour une somme maximale de 42 000 \$ afin de soutenir le développement d'activités structurantes intermédiaires dans les arrondissements et bonifier l'offre d'animation urbaine sur le territoire de la ville de Québec:

- 1° *Concours de musique de la Capitale*, dans le cadre de la tenue de l'événement *Concours de musique de la Capitale*, d'une somme de 6 000 \$ en subvention et de 6 000 \$ en biens et services;
 - 2° *École de cirque de Québec*, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival Jours de cirque*, d'une somme de 30 000 \$.
-

CE-2021-0944 **Ordonnance désignant le secteur de la rue Dorchester (quartier Saint-Roch) et indiquant les dates de début et de fin des travaux, en vertu du Règlement de l'agglomération sur le programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération, R.A.V.Q. 1298 - DE2021-446 (Ra-2273)**

Il est résolu que le comité exécutif adopte l'ordonnance désignant le secteur de la rue Dorchester (quartier Saint-Roch) et indiquant les dates de début et de fin des travaux, en vertu du *Règlement d'agglomération sur le programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération*, R.A.V.Q. 1298.

CE-2021-0945 **Entente entre la Ville de Québec et Comité financement loisirs Beauport, relative au versement d'une subvention à la suite des événements liés à la COVID-19, dans le cadre du volet Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale du Fonds régions et ruralité - DE2021-522 (CT-DE2021-522) — (Ra-2273)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve une somme maximale de 25 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement du Fonds régions et ruralité (FRR)*, pour le versement d'une subvention dans le cadre du volet *Soutien aux organismes à but non lucratif et aux entreprises d'économie sociale du Fonds régions et ruralité*, à titre de fonds de roulement d'urgence afin d'atténuer les impacts liés à la pandémie de la *COVID-19*;
 - 2° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Comité financement loisirs Beauport*, relative au versement d'une subvention maximale de 25 000 \$, à la suite des événements liés à la *COVID-19*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.
-

CE-2021-0946 **Autorisation administrative d'un délai supplémentaire dans le cadre d'ententes actives à différents volets de la *Stratégie de développement économique, du Fonds de développement des territoires* et de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, relative aux dates de fin de projet, dans le contexte de la pandémie de la *COVID-19* - **DE2021-532** (Ra-2273)**

Il est résolu que le comité exécutif autorise un délai supplémentaire de 12 mois dans le cadre d'ententes entre la Ville de Québec et les bénéficiaires d'ententes actives identifiées dans le sommaire, et de 18 mois pour le projet CE-2018-2206, relatives aux dates de fin de projet et de dépôt de la réclamation finale, dans le contexte de la pandémie de la *COVID-19*.

CE-2021-0947 **Subvention à *AluQuébec* pour la tenue du *Défi Structure-Al 2^e édition 2021* - **IN2021-009** (CT-2536424) — (Ra-2273)**

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 500 \$ à *AluQuébec*, pour la tenue du *Défi Structure-Al 2^e édition 2021* qui aura lieu du 16 au 19 septembre 2021 à l'*École de technologie supérieure* (ÉTS).

CE-2021-0948 **Entente entre la Ville de Québec et *Le Diplôme avant la médaille*, relative au versement d'un soutien financier pour les années 2021 et 2022 et pour leurs interventions auprès des jeunes immigrants - **LS2021-008** (Ra-2273)**

Il est résolu que le comité exécutif autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Le Diplôme avant la médaille*, relative au versement d'un soutien financier de 22 425 \$ pour les années 2021 et 2022, et de 8 050 \$ pour l'année 2023, pour leurs interventions auprès des jeunes immigrants, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2021-0949 **Versement d'une subvention à l'*Office municipal d'habitation de Québec* pour les services offerts dans le cadre de l'*Opération 1^{er} juillet* pour l'année 2021 - **LS2021-043** (Ra-2273)**

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 10 000 \$ à l'*Office municipal d'habitation de Québec*, pour les services offerts dans le cadre de l'*Opération 1^{er} juillet* pour l'année 2021.

CE-2021-0950 **Reconnaissance de l'organisme à but non lucratif *Jardin communautaire des Roses* comme organisme à portée municipale de catégorie collaborateur - LS2021-055 (Ra-2273)**

Il est résolu que le comité exécutif reconnaisse l'organisme *Jardin communautaire des Roses* comme organisme à portée municipale de catégorie collaborateur.

CE-2021-0951 **Reconnaissance de l'organisme à but non lucratif *Jardin d'Estimauville* comme organisme de proximité de catégorie collaborateur - LS2021-056 (Ra-2273)**

Il est résolu que le comité exécutif reconnaisse l'organisme *Jardin d'Estimauville* comme organisme de proximité de catégorie collaborateur.

CE-2021-0952 **Versement d'une subvention à l'*Université Laval* dans le cadre du *Sommet international étudiant pour le climat* - PA2021-063 (Ra-2273)**

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 30 000 \$ à l'*Université Laval* dans le cadre du *Sommet international étudiant pour le climat*.

CE-2021-0953 **Entente entre la Ville de Québec et *Accès transports viables*, relative au versement d'une subvention, pour la promotion des déplacements actifs pour les années 2021, 2022 et 2023 - PA2021-068 (CT-2535484) — (Ra-2273)**

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Accès transports viables*, relative au versement d'une subvention de 60 000 \$, pour la promotion des déplacements actifs pour les années 2021, 2022 et 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
 - 2° la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et le greffier de la Ville à signer cette même entente.
-

CE-2021-0954 Demande de permis portant le numéro 20210324–023, soumise pour la réalisation de travaux de restauration extérieurs de la résidence sise au 962, carré De Tracy Est – Arrondissement de Charlesbourg - **PA2021-073** (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif approuve, à la suite de la recommandation du conseil local du patrimoine, la demande de permis portant le numéro 20210324–023, soumise pour la réalisation de travaux de restauration extérieurs de la résidence sise au 962, carré De Tracy Est – Arrondissement de Charlesbourg, sous réserve que le requérant s'engage à respecter les exigences suivantes :

- les nouveaux garde-corps installés sur la galerie en façade avant seront de type traditionnel de même modèle que les garde-corps existants avant le début des travaux;
 - toutes les nouvelles composantes en bois devront être peintes ou protégées par une teinture opaque de même couleur que celles des composantes existantes.
-

CE-2021-0955 Approbation des procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 21 et 23 avril 2021

Il est résolu que le comité exécutif approuve les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 21 et 23 avril 2021, tels que rédigés.

CE-2021-0956 Transfert et modification d'un poste de conseiller en technologie de l'information, classe 3, de la Section de la conception des services TI – Projet A de la Division de la conception des services TI en un poste de conseiller en systèmes d'information à la Section de l'exploitation et relation d'affaires – services aux citoyens de la Division de l'exploitation et relation d'affaires A du Service des technologies de l'information et nomination de madame Peggy Boivin (ID. 018824) - **RH2021-336** (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° transfère le poste de conseiller en technologie de l'information (P528), classe 3 (poste no 36989), de la Section de la conception des services TI – Projet A de la Division de la conception des services TI à la Section de l'exploitation et relation d'affaires – services aux citoyens de la Division de l'exploitation et relation d'affaires A (poste no 48109) du Service des technologies de l'information;
- 2° modifie le poste de conseiller en technologie de l'information (P528), classe 3 en un poste de conseiller en systèmes d'information (P527), classe 3, à la Section de l'exploitation et relation d'affaires – services aux citoyens de la Division de l'exploitation et relation d'affaires A (poste no 48109) du Service des technologies de l'information;

3° nomme madame Peggy Boivin (ID. 018824), à l'emploi de conseillère en systèmes d'information, classe 3 (poste no 48109), à la Section de l'exploitation et relation d'affaires – services aux citoyens de la Division de l'exploitation et relation d'affaires A du Service des technologies de l'information, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2021-0957 Création d'un poste de technicien en réseaux techniques urbains, classe 6, à la Division de conception et d'intégration des infrastructures municipales du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun et affectation de monsieur Francis–G Dubé (ID. 021622) - RH2021-338 (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée le poste de technicien en réseaux techniques urbains (F730), classe 6 (poste no 48130) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)*, à la Division de conception et d'intégration des infrastructures municipales du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun;
 - 2° affecte monsieur Francis–G Dubé (ID. 021622), employé permanent, au poste de technicien en réseaux techniques urbains (F730), classe 6 (poste no 48130), à la Division de conception et d'intégration des infrastructures municipales du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun, selon des conditions conformes à celles mentionnées dans le sommaire décisionnel.
-

CE-2021-0958 Nomination de madame Marjorie Potvin (ID. 037516), à titre de directrice par intérim de la Division multimédia et édition du Service des communications - RH2021-339 (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif nomme madame Marjorie Potvin (ID. 037516), employée permanente, à titre de directrice par intérim de la Division multimédia et édition (D155), classe 2 (poste no 17475), du Service des communications, avec effet rétroactif au 2 mai 2021, selon des conditions conformes à celles mentionnées dans le sommaire décisionnel.

CE-2021-0959 Abolition du poste d'acheteur principal, classe 6, à la Section des acquisitions de biens et de services techniques de la Division des acquisitions et création du poste de conseiller en approvisionnement, classe 2, à la Division des acquisitions du Service des approvisionnements et nomination de madame Rachel Paquin (ID. 184964) - **RH2021-340** (CT-RH2021-340) — (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° abolisse le poste d'acheteur principal (F731), classe 6 (poste no 35621) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)*, à la Section des acquisitions de biens et de services techniques de la Division des acquisitions du Service des approvisionnements;
 - 2° crée le poste de conseiller en approvisionnement (P580), classe 2 (poste no 48121) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et des professionnelles de la Ville de Québec*, à la Division des acquisitions du Service des approvisionnements;
 - 3° nomme madame Rachel Paquin (ID. 184964), en qualité d'employée régulière, à l'emploi de conseillère en approvisionnement (P580), classe 2 (poste no 48121), à la Division des acquisitions du Service des approvisionnements, selon des conditions conformes à celles mentionnées dans le sommaire décisionnel.
-

CE-2021-0960 Mesure disciplinaire à l'endroit d'un employé manuel des arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles, responsables de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout - **RH2021-342** (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve le rapport disciplinaire numéro RH2021-342 concernant la suspension sans solde de cinq journées de travail d'un employé manuel des arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles, responsables de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout;
 - 2° demande au directeur des arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles de transmettre une lettre à l'employé mentionnant les faits qui lui sont reprochés, l'informant de la décision du comité exécutif et lui demandant d'apporter les correctifs appropriés, à défaut de quoi, il pourrait s'exposer à des mesures disciplinaires plus sévères.
-

CE-2021-0961 Nomination de madame Cathy Dubé (ID. 159001) à titre de directrice par intérim de la Section de la collecte des matières résiduelles de la Division de la gestion des matières résiduelles de la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, responsable de l'entretien des voies de circulation et de la gestion des matières résiduelles - **RH2021-345** (Modifiée par CE-2021-1445) (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif nomme madame Cathy Dubé (ID. 159001), employée permanente, à titre de directrice par intérim de la Section de la collecte des matières résiduelles (D558), classe 3 (poste no 45264), de la Division de la gestion des matières résiduelles de la direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, responsable de l'entretien des voies de circulation et de la gestion des matières résiduelles, selon des conditions conformes mentionnées dans le sommaire décisionnel.

CE-2021-0962 Nomination de madame Andrée–Anne Verreault (ID. 145452) à titre de directrice par intérim de la Section de l'expertise comptable et des rapports financiers de la Division de la comptabilité financière du Service des finances - **RH2021-348** (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif nomme madame Andrée–Anne Verreault (ID. 145452), employée permanente, à titre de directrice par intérim de la Section de l'expertise comptable et des rapports financiers (D436), classe 3 (poste no 36191), à la Division de la comptabilité financière du Service des finances, avec effet rétroactif au 19 avril 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans le sommaire décisionnel.

CE-2021-0963 Abolition du poste d'agent au service à la clientèle, classe 3, à la Section de l'expérience visiteur et du service aux membres de l'Office du tourisme de Québec, création du poste de conseiller–cadre, classe 1, à la direction du Service du développement économique et des grands projets et affectation de monsieur Réjean Tardif (ID. 081382) - **RH2021-326** (Ra-2273)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° abolisse le poste d'agent au service à la clientèle, classe 3 (poste no 45871) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)*, à la Section de l'expérience visiteur et du service aux membres de l'Office du tourisme de Québec;
- 2° crée le poste de conseiller–cadre (D255), classe 1 du recueil des *Conditions de travail du personnel de direction de la Ville de Québec*, à la direction du Service du développement économique et des grands projets;

- 3° affecte monsieur Réjean Tardif (ID. 081382), employé permanent, à l'emploi de conseiller-cadre (D255), classe 1, à la direction du Service du développement économique et des grands projets, selon des conditions conformes à celles mentionnées dans le sommaire décisionnel;
- 4° autorise le Service des finances à procéder aux virements budgétaires requis.
-

La séance est levée à 12 h 17

Régis Labeaume
Président

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

JL/fb